



### 1. IDENTIFICATION DU LIEU DES TRAVAUX

Adresse complète :

N° de lot :

Nom du commerce :

### 2. IDENTIFICATION DU REQUÉRANT (la personne qui signera ce formulaire)

Nom complet :

Adresse complète : N° Rue Ville Code postal

N° de téléphone :

Adresse courriel :

### 3. IDENTIFICATION DU PROPRIÉTAIRE

Même que le requérant ?  Oui  Non

Sinon, nom complet :

Adresse complète : N° Rue Ville Code postal

N° de téléphone :

### 4. IDENTIFICATION DE L'ENTREPRENEUR

Même que le requérant ?  Oui  Non

Même que le propriétaire ?  Oui  Non

Sinon, nom complet :

Personne ressource :

Adresse complète : N° Rue Ville Code postal

N° de téléphone :

N° de RBQ :

### 5. CALENDRIER DES TRAVAUX

Date prévue du début des travaux :      /      /  
(Durée du permis : 6 mois maximum)      JJ      MM      AAAA

### 6. SECTEUR SOUMIS À UN PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (P.I.I.A.).

Les informations fournies ci-dessous vont nous permettre d'accélérer le processus d'émission de votre certificat.

Le projet a-t-il déjà été approuvé intégralement ?  Oui  Non

Si oui, veuillez inscrire le numéro de recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (CCU) :

### 7. SIGNATURE ET DATE DE LA DEMANDE

Signature : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

N'oubliez pas qu'il est interdit d'entreprendre des travaux de construction sans l'obtention d'un permis.



## VOTRE FACTURATION

Prévoir les coûts suivants pour votre demande de certificat d'autorisation :

- Coût du certificat d'autorisation = 60,00 \$
- 60,00\$ de base + 3,00\$ par tranche de 1000,00\$ de la valeur des travaux = \$
- Dépôts pour garantir la réalisation des travaux relatifs à un P.I.I.A. =
- 1% de la valeur totale du projet de terrasse commerciale
- (max. 25 000\$. Non requis si le montant obtenu est inférieur à 1000\$) \$

Votre facturation totale estimée :

 \$

## 8. LISTE DES DOCUMENTS ET INFORMATIONS À FOURNIR AVEC VOTRE DEMANDE

Prenez note que l'absence d'un document et/ou d'une information exigée ci-dessous, fera en sorte que votre demande ne sera pas acceptée.

- 1- Si vous n'êtes pas propriétaire, une procuration (autorisation) du propriétaire actuel OU une copie de l'acte notarié si vous êtes récemment propriétaire; →
- 2- Lettre d'autorisation du commerçant, si nécessaire; →
- 3- Plan de construction (numérique) à l'échelle de la terrasse commerciale incluant, entre autres, les informations sur les matériaux et les dimensions; →
- 4- Plan d'implantation (numérique) à l'échelle montrant la localisation précise de la terrasse commerciale par rapport au bâtiment et par rapport aux lignes de propriété; →

- 5- Valeur totale du projet :

Transmettre le tout par courriel à [permis@mascouche.ca](mailto:permis@mascouche.ca).

 \$

## SOMMAIRE DE LA RÉGLEMENTATION RELATIF AUX TERRASSES COMMERCIALES

Consultez l'article 128.1 du Règlement de zonage n° 1103 concernant les normes et exigences réglementaires par rapport aux terrasses commerciales. Vous pouvez consulter le Règlement de zonage n° 1103 en ligne à <https://mascouche.ca>.

De même, vous pouvez consulter le règlement de zonage n° 1103 concernant les normes et exigences réglementaires par rapport aux aménagements paysagers.

**IMPORTANT !** Veuillez-vous informer auprès de la municipalité pour savoir si votre projet fait l'objet d'un procédure relative au plan d'implantation et d'intégration architecturale (P.I.I.A.) et s'il doit être présent à un Comité consultatif d'urbanisme (CCU). Des délais supplémentaires doivent être prévus à cet effet. Prévoir à défrayer les coûts de l'analyse du dossier relatif au P.I.I.A.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et du développement durable au 450 474-4133, poste 1000.

Pour l'obtention d'un permis vous devez nous remettre tous les documents énumérés précédemment par courriel ou au comptoir du Service de l'urbanisme et du développement durable. L'inspecteur affecté à votre demande se réserve le droit d'exiger tous documents ou renseignements supplémentaires pouvant lui donner une meilleure compréhension de votre projet.

Des documents incomplets ou manquants peuvent retarder l'émission du permis et des informations trompeuses peuvent annuler votre demande ou rendre votre permis non conforme. Cette demande ne constitue en aucun temps une demande complète ni une autorisation de construire.